

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

10 février 2022

Intervention d'Aymeric Deheurles, travaillée avec Odile Maurin

9.1 Collecte des déchets : modification des modalités de mise en œuvre des conteneurs enterrés sur le territoire de Toulouse Métropole - DEL-22-0041

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues

Nous approuvons totalement le changement opéré consistant à faire porter l'investissement par le parc privé et les bailleurs sociaux dans les ZAC et en dehors des quartiers prioritaires de la ville et de renouvellement urbain.

Par contre, si vous indiquez bien que ces conteneurs devront être en accessibilité totale aux personnes à mobilité réduite, on trouve aussi sur certaines pages la mention de la possibilité de s'adapter aux normes PMR et non pas l'obligation.

Il est écrit que « l'accessibilité des bornes aux personnes handicapées devra être assurée sur un côté du conteneur enterré au moins ». Il serait souhaitable de soumettre ces documents au domaine handicap car, sur cet exemple, l'accès sur un côté du conteneur n'apportera rien à une personne handicapée si le côté de l'accès n'est pas celui de l'ouverture.

Par ailleurs, s'il nous apparaît souhaitable d'équiper ces poubelles de pédales pour l'ouverture, il est nécessaire qu'une ouverture manuelle en position basse reste possible notamment pour les personnes en fauteuil roulant.

Il faudrait prévoir dans tous les cas des tambours de 110L, afin de pouvoir être compatible avec tous les différents types de sacs, certains étant plus larges et d'autres plus hauts, ce qui ne rentre pas toujours dans une contenance de 80L.